

d'inclure les questions de mobilité (c.-à-d. les travailleurs temporaires/l'immigration) dans toute discussion des droits des travailleurs et des normes du travail, même si l'Union européenne a reconnu il y a longtemps cette relation au sein du Marché commun et qu'elle a pris des mesures en conséquence.

## 6. STRATÉGIES DU TRAVAIL POUR UNE ÉCONOMIE MONDIALE

Trois grandes options s'offrent au Canada et à d'autres pays industrialisés en termes de stratégies du travail<sup>52</sup>.

- Chercher à restreindre la mobilité internationale du capital, de sorte qu'il ne «migre» pas vers les pays où les coûts de main-d'oeuvre sont plus bas.
- Chercher à influencer sur le coût de conduite des affaires à l'étranger par le biais de l'action syndicale internationale, en élargissant la portée des normes internationales du travail et en procédant à des négociations multinationales pour veiller au respect de ces normes.
- Accepter la mobilité du capital, et s'occuper du volet «adaptation» au moyen de politiques nationales du marché du travail, compte tenu particulièrement des niveaux de productivité différents.

Dans un contexte de mondialisation, la première option se heurtera à une vive opposition, pour des motifs à la fois économiques et politiques. Elle ne sera pas considérée plus avant comme une option viable dans le présent document. Les deux autres options sont plus réalisables et pratiques; pour les gouvernements, ces options appellent des interventions au niveau des politiques tant nationales qu'internationales. Cet aspect sera exploré plus à fond.

### 6.1 Au plan international : Le GATT et la nécessité d'un dialogue international

L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce définit les droits et obligations des parties contractantes en ce qui a trait au commerce; on y trouve très peu de choses sur les normes du travail et les droits des travailleurs. La seule allusion au travail figure à l'article XX, qui stipule que les restrictions à l'importation peuvent s'appliquer aux articles fabriqués dans les prisons. Mais le GATT peut fournir une

---

<sup>52</sup> S. Hecker et M. Hallock, «Introduction: Labour in a Global Economy», in S. Hecker et M. Hallock (sous la direction de), Labour in a Global Economy: Perspectives from the US and Canada, Eugene, Oregon, University of Oregon, 1991, p. 5.